

République française

Département de la Haute-Corse

COMMUNE DE PRUNELLI-DI-CASACCONI
Séance du 22 juillet 2022

Membres en exercice :
10

Date de la convocation : 08/07/2022

Présents : 4

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Christiane MARIOTTI

Votants : 6

Présents : Christiane MARIOTTI, Paul Jean AGOSTINI, Paul COLOMBANI, Jean-Louis FILIPPI

Pour : 6

Contre : 0

Représentés : Jean-Pierre ROCCHI par Paul COLOMBANI, Jean-Paul MATTEI par Paul Jean AGOSTINI

Abstentions : 0

Excusés : François CAVECCHIO, Pierrick NANNINI

Absents : Marie Paule GIRONI, Antoine ORSONI

Secrétaire de séance : Christiane MARIOTTI

Objet : Fourniture et pose de 3 grilles de protection pour les portes de l'agence postale et de la mairie - DE_2022_018

Le Maire propose au Conseil municipal de faire poser des grilles de protection devant les portes vitrées des locaux de l'agence postale et de la mairie situés au rez-de-chaussée, identiques à celles qui ont été installées à l'étage.

Le coût de ces travaux s'élève à 6 000 € HT.

Une subvention pourrait être demandée à la Collectivité de Corse sur notre dotation quinquennale à hauteur de 80 % de ce montant HT.

Les Conseillers sont invités à délibérer.

Ayant entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

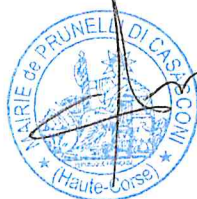
- d'accepter la proposition du Maire
- approuve le montant des travaux de fourniture et pose de trois grilles de protection devant les portes vitrées des locaux de l'agence postale et de la mairie
- charge le Maire de signer tout document relatif à cette opération

Vote : Pour 6, contre 0, abstention 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commune.

Le Maire, Christiane Mariotti



SOUS-PREFECTURE DE CORTE
Date de réception de l'AR: 01/08/2022
02B-212002505-20220722-DE_2022_018-DE